



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION DE FORMATION POUR  
DES AGENTS DU CTM**

**DÉCISION N° AU-19-409  
EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme CEPIM, représenté par Madame Delphine SOUBIGOU, dont le siège social est situé 7, ZA de Mané Lenn – 56950 CRAC'H , s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes la formation CACES – CHARIOT AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE – R389 pour 6 agents du CTM du 19 au 21 novembre 2019, pour une dépense de 2220.00 € TTC ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'organisme CEPIM, pour la formation de 6 agents de la ville, du 19 au 21 novembre 2019, pour une dépense de 2220.00€ TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

***Signé***

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191108-lmc1H6836H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/11/2019  
Date de Publication : 18/11/2019